

Nombre :

de Membres en exercice 76

de Présents 39

Date de convocation : 30 novembre 2016

de Votants 53

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
6 décembre 2016 - 20 heures**

L'an deux mil seize,
le six décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Martine
GEORGET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme GEORGET, M. THIROUARD, Mme NOIRAUT, M. DUTERTRE,
Mme VAIL, M. BLASQUE, Mme RENARD, MM. KÄSER, SURCIN, ROCCA, GARNIER,
MAUFAY P., PLESSIS, Mme BAPTISTE, M. JOUSSELIN, Mme MAUFAY C., M. LHERAULT
JC., Mme CHOUANARD, MM. BUGEY, MIGNOT, Mme DARRY, M. SOUVRE, Mme HOOD,
MM. POLICE, SAUVEE, Mmes BOIMARE, BILLON, MOUSSET, MM. DUBOIS, TRUILLET,
HEE, CRENIER, Mme LAMBERT, Mme GUILLIN, M. CHEVALLIER, Mme HARRIS, MM.
GOULET, BOURGOIN, VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Mme TURMEL, Mme FERNANDES (pouvoir à Mme BAPTISTE), Mme
AMELIN (pouvoir à Mme NOIRAUT), M. GUY (pouvoir à M. POLICE), M. SCHALK (pouvoir à
M. LHERAULT), Mme DELOGE (pouvoir à Mme BILLON), M. FRANCOIS (pouvoir à Mme
MOUSSET), Mme RENIER (pouvoir à M. TRUILLET), M. DUCLOS (pouvoir à M. HEE), Mme
LAUNAY (pouvoir à Mme LAMBERT), Mme GIORNO (pouvoir à M. BLASQUE), M. MINOSIO,
M. CONON (pouvoir à Mme VAIL), M. VOISIN (pouvoir à Mme GUILLIN), Mme LHERAULT K,
M. COUTE (pouvoir à M. BOURGOIN), CHOISNARD (pouvoir à M. VALLET).

ABSENTS : M. SEVRIN P., Mme PIGEOT, MM. DENORMANDIE, ETOURNAY, Mme
GUILLEMIN, MM. BAILLIARD, LALLIER, Mme JUPIN, MM. SINEAU, HAMARD, APPERT,
FERCHAUD, Mme FLEURY, MM. VIOLETTE, MAY, Mmes SEVRIN C., BROUARD, MM.
MAIGNON, MAILLET et THIBAUT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DARRY.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 8 novembre
2016.**

• **Aménagements de bourgs :**

○ Lancement de la procédure d'appel d'offres pour le marché public des travaux de réfection du
réseau d'eaux usées de la place des Teilleuls – commune déléguée du Theil-sur-Huisne

La parole a été donnée à M. KÄSER, Maire délégué du Theil-sur-Huisne, pour la présentation de ce
dossier. Il a fait savoir qu'en vue du lancement des travaux de réfection du réseau d'eaux usées de la

place des Teilleuls sur la commune déléguée du Theil-sur-Huisne, il serait nécessaire de lancer la procédure d'appel d'offres pour le marché public.

Les travaux consistent à restaurer l'étanchéité et la résistance des ouvrages de collecte des eaux usées par technique dite de « chemisage », par l'intérieur et sans ouverture de tranchée. Ces travaux ont été estimés à 100 588.70 € HT par le maître d'œuvre Ingénierie 61.

Selon l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la délibération du Conseil Municipal chargeant Madame le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres dans le cadre des travaux de réfection du réseau d'eaux usées de la place des Teilleuls au Theil-sur-Huisne,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s).

Les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2016 du budget annexe « assainissement Le Theil/La Rouge ».

Ces travaux devraient se dérouler courant mars 2017.

- **Station-service communale :**

- Choix du maître d'œuvre

M. BUGÉY, Adjoint au Maire en charge de ce dossier, a fait le compte-rendu de la commission « commerce » qui a eu lieu le 1^{er} décembre dernier.

Il a informé les membres que pour permettre l'avancée de ce projet, une consultation de bureaux d'études a été réalisée pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de la construction de la future station-service.

Deux cabinets ont été consultés : GECOS (16 400 € HT) et IC3S (18 700 € HT).

Il propose aux membres de retenir l'offre du cabinet GECOS qui est la moins-disante pour un montant de 16 400 € HT, soit 19 680 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 5 abstentions et 48 voix pour :

- de retenir l'offre du cabinet GECOS pour un montant de 16 400 € HT, soit 19 680 € TTC,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à venir.

Les crédits seront inscrits par Décision Modificative à l'opération 1623 « station-service communale », comme le prévoit la délibération à suivre.

- **Commerce :**

- Aménagement de la zone commerciale, avenue des Loges : fixation de prix de vente en vue de la rétrocession d'une partie de la parcelle cadastrée section AD n° 269 au groupe Casino

Madame le Maire rappelle que la commune a acquis le 13 octobre dernier au prix de 140 000 € TTC (5.07 € le m²), la parcelle de terrain de l'ancien site SCA située avenue des Loges sur la commune déléguée du Theil-sur-Huisne.

Ce terrain d'une contenance de 2 ha 76 a et 20 ca doit permettre, outre l'implantation d'une surface commerciale par le groupe CASINO, la création d'un lotissement.

La commission commerce lors de la réunion du 1^{er} décembre dernier, a proposé un prix de vente de 5.10 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 2 abstentions et 51 voix pour :

- de vendre au groupe CASINO, une partie du terrain issu de la parcelle cadastrée section AD n° 269 au prix de 5.10 € le m² pour permettre l'implantation d'une surface commerciale.
- dit que :
 - la surface définitive sera déterminée par un géomètre,
 - tous les frais liés à la vente seront à la charge de l'acquéreur (bornage, document d'arpentage, acte notarié, etc...)
- d'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant.

- **Finances :**

- Modification des tarifs des salles des fêtes, de la restauration scolaire, de la garderie, de l'accueil de loisirs du mercredi et des cimetières

M. THIROUARD, Adjoint au maire en charge des finances a présenté le compte-rendu de la commission finances qui a eu lieu le 23 novembre dernier.

Il fait savoir qu'il convient à court terme d'harmoniser les différents tarifs en vigueur sur le territoire de la commune.

Tarifs location salle des fêtes à compter du 1^{er} juillet 2017

Après avis de la commission finances, il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

Salle	Prestation	Tarifs proposés	
		Commune	Hors commune
L'Hermitière	1 jour semaine	60,00 €	90,00 €
	1 jour week-end ou jour férié	80,00 €	120,00 €
	2 jours week-end ou jours fériés	120,00 €	180,00 €
	vin d'honneur	40,00 €	60,00 €
	caution	500,00 €	500,00 €
	acompte	50%	50%
	indemnités d'annulation (sur la base du montant de la location)	3 mois avant : 15 % 2 mois avant : 25 % 1 mois avant : 50 %	3 mois avant : 15 % 2 mois avant : 25 % 1 mois avant : 50 %

Salle	Prestation	Tarifs proposés	
		Commune	Hors commune
	couvert	0,50 €	0,50 €
	supplément ménage exceptionnel	50,00 €	50,00 €
	électricité	0,20 €/kWh	0,20 €/kWh
Mâle	1 jour semaine	82,50 €	123,75 €
	1 jour week-end ou jour férié	110,00 €	165,00 €
	2 jours week-end ou jours fériés	165,00 €	247,50 €
	vin d'honneur	55,00 €	82,50 €
	caution	500,00 €	500,00 €
	acompte	50%	50%
	indemnités d'annulation (sur la base du montant de la location)	3 mois avant : 15 % 2 mois avant : 25 % 1 mois avant : 50 %	3 mois avant : 15 % 2 mois avant : 25 % 1 mois avant : 50 %
	couvert	0,50 €	0,50 €
	supplément ménage exceptionnel	50,00 €	50,00 €
	électricité	0,20 €/kWh	0,20 €/kWh
	chauffage	0,15 €/kWh	0,15 €/kWh
	La Rouge	1 jour semaine	82,50 €
1 jour week-end ou jour férié		110,00 €	165,00 €
2 jours week-end ou jours fériés		165,00 €	247,50 €
vin d'honneur		55,00 €	82,50 €
caution		500,00 €	500,00 €
acompte		50%	50%
indemnités d'annulation (sur la base du montant de la location)		3 mois avant : 15 % 2 mois avant : 25 % 1 mois avant : 50 %	3 mois avant : 15 % 2 mois avant : 25 % 1 mois avant : 50 %
couvert		0,50 €	0,50 €
supplément ménage exceptionnel		50,00 €	50,00 €
électricité		0,20 €/kWh	0,20 €/kWh
chauffage		0,15 €/kWh	0,15 €/kWh
Saint-Agnan-sur-Erre		1 jour semaine	45,00 €
	1 jour week-end ou jour férié	60,00 €	90,00 €
	2 jours week-end ou jours fériés	90,00 €	135,00 €
	vin d'honneur	30,00 €	45,00 €
	caution	500,00 €	500,00 €
	acompte	50%	50%
	indemnités d'annulation (sur la base du montant de la location)	3 mois avant : 15 % 2 mois avant : 25 % 1 mois avant : 50 %	3 mois avant : 15 % 2 mois avant : 25 % 1 mois avant : 50 %
	couvert	0,50 €	0,50 €
	supplément ménage exceptionnel	50,00 €	50,00 €
	électricité	0,20 €/kWh	0,20 €/kWh
	chauffage	0,15 €/kWh	0,15 €/kWh
	Le Theil-sur-Huisne	1 jour semaine	97,50 €
1 jour week-end ou jour férié		130,00 €	195,00 €
2 jours week-end ou jours fériés		195,00 €	292,50 €
vin d'honneur		65,00 €	97,50 €
caution		500,00 €	500,00 €

Salle	Prestation	Tarifs proposés	
		Commune	Hors commune
	acompte	50%	50%
	indemnités d'annulation (sur la base du montant de la location)	3 mois avant : 15 % 2 mois avant : 25 % 1 mois avant : 50 %	3 mois avant : 15 % 2 mois avant : 25 % 1 mois avant : 50 %
	couvert	0,50 €	0,50 €
	supplément ménage exceptionnel	50,00 €	50,00 €
	électricité	0,20 €/kWh	0,20 €/kWh
	chauffage	0,15 €/kWh	0,15 €/kWh

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer comme indiqué dans le tableau ci-dessus les tarifs de location des salles des fêtes, à compter du 1^{er} juillet 2017.
- de fixer, pour les associations de Val-au-Perche, deux mises à disposition pour des manifestations et une mise à disposition pour une assemblée générale par association seront totalement gratuites (pas de location, ni frais annexes), et ce, dès le 1^{er} janvier 2017.

Tarifs restauration scolaire à compter du 1^{er} janvier 2017

Après avis de la commission finances qui s'est réunie le 23 novembre dernier, il est proposé une harmonisation progressive sur 4 ans des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Cantine enfant maternelle – Mâle/La Rouge	2.70 €	2.86 €	3.02 €	3.18 €	3.33 €
Cantine enfant maternelle – Le Theil	3.68 €	3.59 €	3.50 €	3.41 €	3.33 €
Cantine enfant élémentaire – Mâle/La Rouge	2.85 €	2.97 €	3.09 €	3.21 €	3.33 €
Cantine enfant élémentaire – Le Theil	3.68 €	3.59 €	3.50 €	3.41 €	3.33 €
Cantine adulte – Mâle/La Rouge	3.50 €	3.71 €	3.93 €	4.17 €	4.42 €
Cantine adulte – Le Theil	5.17 €	4.98 €	4.79 €	4.60 €	4.42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 1 abstention et 52 voix pour, de fixer comme indiqué ci-dessus les tarifs de la restauration scolaire. Ces tarifs seront mis en application à compter du 1^{er} janvier 2017.

En réponse à la remarque de M. DUBOIS, Conseiller municipal, M. KÄSER, maire délégué du Theil-sur-Huisne tient à préciser que les repas du restaurant scolaire de la Taille sont élaborés par un cuisinier sur place, sous contrôle d'une diététicienne qui vérifie les menus régulièrement.

Tarifs garderie scolaire à compter du 1^{er} janvier 2017

Après avis de la commission finances qui s'est réunie le 23 novembre dernier, il est proposé une harmonisation progressive sur 4 ans des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Garderie matin – Mâle/La Rouge	2.00 €	1.90 €	1.80 €	1.70 €	1.60 €
Garderie matin – Le Theil	0.80 €	1.00 €	1.20 €	1.40 €	1.60 €
Garderie soir avec goûter – Mâle/La Rouge	2.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €
Garderie soir sans goûter – Le Theil	0.80 €	1.00 €	1.20 €	1.40 €	1.60 €
Garderie mardi et vendredi AM – Le Theil	0.40 €	0.40 €	0.40 €	0.40 €	0.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer comme indiqué ci-dessus les tarifs de la garderie scolaire. Ces tarifs seront mis en application à compter du 1^{er} janvier 2017.

Tarifs accueil de loisirs à compter du 1^{er} janvier 2017

Après avis de la commission finances qui s'est réunie le 23 novembre dernier, il est proposé une harmonisation progressive sur 4 ans des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Accueil de loisirs du mercredi AM	3.30 €	3.43 €	3.55 €	3.68 €	3.81 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer comme indiqué ci-dessus les tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi. Ces tarifs seront mis en application à compter du 1^{er} janvier 2017.

Tarifs cimetières à compter du 1^{er} janvier 2017

Après avis de la commission « Finances » qui s'est réunie le 23 novembre dernier pour étudier les propositions de la commission « Cimetières », elle propose les tarifs qui suivent à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Concession terrain 30 ans	120 €
Concession terrain 50 ans	200 €
Columbarium 15 ans	1 000 €
Renouvellement columbarium pour 15 ans	250 €
Cavurne 15 ans	300 €
Cavurne 30 ans	500 €
Renouvellement cavurne pour 15 ans	250 €
Jardin du souvenir : dispersion des cendres	50 € avec plaque sans gravure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer comme indiqué ci-dessus

les tarifs cimetières sur l'ensemble de la commune. Ces tarifs seront mis en application à compter du 1^{er} janvier 2017.

○ Décision Modificative n° 6 sur le Budget Primitif 2016

Il a également fait savoir qu'il est nécessaire de prévoir la modification du Budget Primitif 2016 pour financer :

- l'acquisition d'une trancheuse à pain pour un montant de 2 472.40 € TTC (devis DEBCIA pour 2 312.65 € TTC et devis Electricité Services du Perche pour 159.75 € TTC),
- l'acquisition d'un logiciel « badges » pour le gymnase du Theil (devis BODET pour 5 556.00 € TTC),
- le financement d'une pompe (devis SAUR pour 3 153.00 € TTC) et des travaux (devis VOISIN pour 4 308 € TTC) à la station d'épuration de la commune déléguée de Mâle,
- le démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre pour la station-service communale (offre moins-disante GECOS pour 19 680 € TTC).

Il est donc proposé au Conseil les transferts de crédit suivants :

Budget principal de la commune

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	Recettes
Article 022 dépenses imprévues	- 2 810 €	
Article 023 virement à la section d'investissement	+ 2 810 €	
	-----	-----
TOTAL	0 €	0 €

<u>Section Investissement :</u>	Dépenses	Recettes
Article 021 virement de la section de fonctionnement		+ 2 810 €
Article 21318/1624		
Acquisition trancheuse à pain restaurant scolaire	+ 2 500 €	
Article 2031/1623 Honoraires station-service	+ 20 000 €	
Article 21312/1625		
Acquisition logiciel de badges gymnase	+ 5 600 €	
Article 020 dépenses imprévues	- 3 600 €	
Article 21534/1609 éclairage public Le Theil	- 7 000 €	
Article 2315/1619 travaux de voirie	-17 500 €	
Article 27638 créance budget assainissement Mâle	+ 2 810 €	
	-----	-----
	2 810 €	2 810 €

Budget annexe de l'assainissement de Mâle

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	Recettes
Article 023 virement à la section d'investissement	+ 2 390 €	
Article 70611 redevance		+ 2 390 €
	-----	-----
TOTAL	2 390 €	2 390 €

<u>Section Investissement :</u>	Dépenses	Recettes
Article 021 virement de la section de fonctionnement		+ 2 390 €
Article 1678 autres emprunts et dettes		+ 2 810 €
Article 2315 travaux en cours	+ 5 200 €	
	-----	-----
	5 200 €	5 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, accepte à l'unanimité les transferts de crédits énoncés ci-dessus.

- **Voirie :**

- Echange de parcelles sur la commune déléguée de Mâle « rue de la Charmoye » et choix du géomètre.

M. BLASQUE, Adjoint au maire en charge de la Voirie, rappelle la délibération de la commune déléguée de Mâle du 8 décembre 2015 acceptant le principe d'acquisition pour une partie de la parcelle D 128 et de vente d'une partie de la voie communale « Rue de la Charmoye », après accomplissement des formalités réglementaires.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de cette transaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le principe de l'opération présentée : acquisition pour une partie de la parcelle D 128 et vente d'une partie de la voie communale « Rue de la Charmoye », après accomplissement des formalités réglementaires,
 - de déclasser du domaine public une partie de la voie communale « Rue de la Charmoye », (Cette parcelle qui constitue un délaissé de voirie communale a perdu « son caractère d'une dépendance du domaine public routier ». En conséquence, il n'y a pas lieu de procéder, dans ce cas, à une enquête publique préalable au déclassement telle que prévue par l'article L 141-3 du code de la voirie routière.),
 - d'aliéner cette partie de la voirie communale,
 - de classer une partie de la parcelle D128 dans la voirie communale en l'intégrant dans le domaine public,
 - d'accepter de réaliser l'acquisition de la parcelle nécessaire à la création de la voie,
 - de prendre en charge les frais de bornage, de rédaction de l'acte de vente et tout frais découlant de cette cession,
 - d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et toutes pièces utiles à ce sujet.
- Bornage suite à l'échange de parcelles sur la commune déléguée de Mâle « rue de la Charmoye »

Pour permettre cette transaction, il est nécessaire de prévoir l'intervention d'un géomètre pour faire procéder au bornage des parcelles ainsi qu'à la rédaction des documents d'arpentage.

Une consultation de trois cabinets de géomètres a été réalisée.

Fournisseur	AIR GEO	BARBIER	AGETHO
Montant T.T.C	895,92 €	901,20 €	1 386,00 €

Il est proposé aux membres de confier cette mission au cabinet AIR GEO qui est le moins-disant.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces éléments et délibéré, décide à l'unanimité, de retenir le cabinet AIR GEO pour un montant de 895.92 € TTC.

- **Affaires scolaires :**

- Temps d'Activités Périscolaires : régularisation du taux horaire de l'atelier « Aérolatino » à l'école du Theil.

M. KÄSER, Adjoint au maire en charge des affaires scolaires, rappelle que par délibération du 4 octobre dernier, une convention a été mise en place avec l'association Gym Volontaire du Val d'Huisne, pour les ateliers « aérolatino » qui se tiennent les lundi et jeudi, de 15h45 à 16h30 à l'école de La Taille durant toute l'année scolaire.

Les conditions financières de mise à disposition de l'intervenant, n'incluant pas le calcul des congés payés, il convient de modifier le tarif de l'intervention qui s'élèvent à 47.52 € / atelier au lieu de 44.06 € /atelier prévu initialement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier par la prise d'un avenant, la convention mise en place avec l'association Gym Volontaire du Val d'Huisne afin de fixer le tarif d'intervention à 47.52 € au lieu de 44.06 €.

- **Personnel :**

- Besoins ponctuels de personnel à l'école du Theil

Les effectifs à l'école de La Taille sur la commune déléguée du Theil-sur-Huisne étant en augmentation, M. KÄSER propose de prévoir une personne supplémentaire pour aider le personnel sur le temps de cantine à compter du 7 décembre 2016 et jusqu'au 16 décembre 2016.

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, conformément à l'article 3, 1^{er} alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, elle fait savoir qu'il est possible de recruter un agent non titulaire pour palier à des besoins ponctuels en fixant l'enveloppe budgétaire annuelle nécessaire.

Il demande aux membres de bien vouloir se prononcer sur ce principe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, pour permettre de palier à des besoins ponctuels de personnel, de fixer à 1 000 €, le montant de l'enveloppe budgétaire qui sera allouée en cas d'accroissement temporaire d'activité.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016 au chapitre 012 « charges de personnel ».

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2017 et suppression de deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non-complet, à compter du 1^{er} janvier 2017

Madame le Maire informe les membres que suite au départ à la retraite des adjoints techniques de L'Hermitière (20 h hebdomadaire) et de Saint-Agnan-sur-erre (12 h hebdomadaire), il convient de modifier le tableau des effectifs, en créant un nouveau poste à temps complet d'adjoint technique 2^{ème}

classe et en supprimant les deux postes à temps non complet occupés par ces agents à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, au 1^{er} janvier 2017, dans les conditions suivantes :
 - o Grade : Adjoint technique de 2^{ème} classe,
 - o Durée hebdomadaire de travail : 35 h,
 - o Rémunération : selon échelle indiciaire.
- de supprimer à compter du 1^{er} janvier 2017 les postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe existants à raison de 20 h hebdomadaire et de 12 h hebdomadaire.

Le tableau des effectifs sera donc modifié en conséquence.

• **Gouvernance :**

- o Désignation des conseillers communautaires en vue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 des Communautés de Communes (CdC) du Pays-Bellêmois et du Val-d'Huisne

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de préparer la fusion entre la CdC du Pays-Bellêmois et du Val-d'Huisne, il est nécessaire de désigner les délégués communautaires qui siégeront, à compter du 1^{er} janvier 2017, parmi les délégués actuels.

Le prochain Conseil communautaire sera composé de 41 conseillers (répartition légale). Pour la commune de Val-au-Perche, le nombre de délégués s'élève à 11 contre 16 aujourd'hui.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, si la commune perd des sièges, les nouveaux conseillers communautaires sont élus par le Conseil Municipal parmi les Conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour, conformément à l'article L. 5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Une seule liste est présentée par Mme Martine GEORGET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'élire les conseillers communautaires figurant sur la liste unique suivante :

- Mme Martine GEORGET,
- M. Sébastien THIROUARD,
- Mme Lydie TURMEL,
- M. Jacques KÄSER,
- M. Bruno JOUSSELIN,
- M. Jean-Claude LHERAULT,
- M. Marc BUGÉY,
- M. Pierre SAUVÉE,
- M. Jacques TRUILLET,
- M. Jean-Luc FERCHAUD,
- M. François GOULET.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire fait savoir que le Centre Communal d'Action Sociale a désigné M. Alain ROCCA en qualité de référent, afin de suivre les missions du personnel du logement foyer.
- Mme VAIL, Adjoint au maire en charge de l'urbanisme, fait savoir que courant janvier 2017, la commission se réunira pour statuer sur le projet de réhabilitation des logements des 9/11 rue des Moulins au Theil-sur-Huisne, avant présentation au Conseil municipal.
- Mme NOIRAULT, Adjoint au maire en charge des aménagements de bourgs, fait le point sur l'état d'avancement du projet d'aménagement de la Place des Teilleuls. Une commission est prévue début janvier 2017, avant la réunion publique de présentation du projet.
- M. THIROUARD, Adjoint au maire en charge des finances, informe les membres de la préparation du prochain débat d'orientation budgétaire. Il fait également savoir qu'un concours sera lancé en fin d'année pour trouver un logo à la Commune et il y aura également lieu de trouver un nom aux habitants de Val-au-Perche.
- M. DUTERTRE, Adjoint au maire en charge de la Communication et de la Vie associative, indique que la prochaine édition du bulletin municipal était en cours d'impression. La cérémonie des vœux du maire à l'attention des associations est quant à elle prévue le 6 janvier prochain à la salle des fêtes du Theil-sur-Huisne.
- M. BLASQUE, Adjoint au maire en charge de la Voirie, fait savoir qu'il procède actuellement au recensement des travaux à prévoir pour le prochain budget.
- M. KÄSER, Adjoint au maire en charge de l'assainissement, informe que la commission en charge du zonage assainissement des eaux pluviales du Theil se réunira courant janvier 2017.
- A la demande de M. GOULET, l'étude de Maître BOURDIN sera relancée pour un échange de parcelles sur la commune déléguée de Saint-Agnan-sur-Erre.
- Madame le Maire informe que pour le premier semestre 2017, le Conseil Municipal se réunira à 20 h à la salle polyvalente du Theil aux dates suivantes :
 - Mardi 10/01/2017,
 - Mardi 07/02/2017,
 - Mardi 07/03/2017,
 - Mardi 11/04/2017,
 - Vendredi 12/05/2017,
 - Mardi 13/06/2017.
- M. GARNIER, Conseiller municipal, suggère de prévoir un panneau d'informations lumineux sur la future place des Teilleuls.
- M. DUBOIS, Conseiller municipal, alerte les membres sur le devenir de l'association du Judo Club Theillois : Madame le Maire indique qu'un rendez-vous est prévu avec le président du Foyer Theillois en janvier prochain, en précisant que la Commune n'est pas conviée à ses assemblées générales.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 30.

Fait et délibéré ce jour,

La secrétaire de séance,

Mme DARRY Marina

Le Maire,

Mme GEORGET Martine

